



DOB 2017 - Partie II

Février 2017

SCENARIO de prospective 2017 / 2021

Sommaire

- 1 – Le CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2017 ET HYPOTHESES RETENUES
 - 1.1- Le contexte
 - 1.2- Les hypothèses retenues
- 2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 2.1 - Les recettes de fonctionnement
 - 1.2 - Les dépenses de fonctionnement
- 3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 3.1 - Les recettes d'investissement
 - 3.2 - Les dépenses d'investissement
- 4 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT
 - 4.1 - Les dépenses prévues au PPI
 - 4.2 - Les principaux projets
- 5 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT
 - 5.1 - Le financement de l'investissement
 - 5.2 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 6 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
 - 6.1 - Soldes intermédiaires de gestion
 - 6.2 - Épargne brute
 - 6.3 - Effet de ciseau
- 7 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
 - 7.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
 - 7.2 - Annuités de la dette
 - 7.3 - Ratio de désendettement
- 8 - LA FISCALITE DIRECTE
 - 8.1 - Évolution des bases
 - 8.2 - Évolution des taux et des produits

1 – CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2017 ET HYPOTHESES RETENUES

1.1 – Le contexte

« Brexit » et Zone Euro : Le « Brexit » accentue fortement l'incertitude économique, politique et institutionnelle au niveau mondial et notamment dans la zone Euro. Le Fonds Monétaire International a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2017 en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux. La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0.1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016. Sans le Brexit, les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin 2016. Pour la zone euro, le FMI a diminué ses prévisions de 0,2 point en 2017 à 1,4 %. Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse «favorable» d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers. Cela étant, le FMI a mis en garde et précisé qu'une issue plus négative est clairement envisageable.

Une croissance française en dessous de 1,5 % : En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,2% en 2017. Le service des Études Économiques de La Banque Postale prévoit quant à lui une croissance du PIB de 1,3 % en 2016 et 1,2 % en 2017).

Des taux d'intérêt toujours très bas : Face au contexte économique incertain suite au « Brexit » et à la faiblesse de la croissance aux États-Unis qui semble perdurer, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs. Les taux européens pourraient subir néanmoins une petite remontée courant 2017 sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

Loi de finances 2017 : La Loi de Finances 2017 concernant les collectivités territoriales repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive ;
- hausse de la péréquation verticale ;
- soutien à l'investissement communal.

Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF.

En 2017 il y aura donc une nouvelle réduction des concours financiers de l'État mais moins importante que prévue. En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015-2017), les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 3,7milliards € de façon continue jusqu'en 2017. Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7 milliards €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ un milliard € au lieu des 2,1 milliards € attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014, reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5 Md € de 2014, les dotations auront chuté de 11,5 Mds € entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27 Mds €.

Ainsi la baisse des dotations pour le bloc communal, étant donc réduite à un milliard € au lieu de 2,1 aboutit à une baisse globale des dotations de l'État aux collectivités de 2,6 milliards € au lieu de 3,7 milliards, comme c'était le cas en 2015 et 2016, avec la répartition suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal ;
- 1,148 milliard pour les départements ;
- 451 millions pour les régions.

La répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

Une réforme importante de la DGF était prévue en 2016 et devait apporter une nouvelle architecture de la DGF. Celle-ci avait finalement été reportée au 1er janvier 2017. Tous les élus contestaient cette réforme réclamant une loi spécifique et désirant être associés à son élaboration. Finalement, le Président de la République a annoncé que ce serait un projet de loi spécifique à la réforme de la DGF qui sera déposé devant le Parlement. Mais, cette réforme de la DGF ne se ferait qu'à compter de 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités.

Le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités a ensuite précisé « qu'à partir de 2018, il y aura trois projets de loi de finances et non deux, et c'est dans le cadre de la construction du projet de loi collectivité 2018 que sera portée la réforme de la DGF ». Du fait des échéances présidentielles, la réforme de la DGF ne sera donc pas portée par le gouvernement actuel et est donc plus que jamais hypothétique.

Le Fonds d'aide à l'investissement public local est prolongé et revu à la hausse. Cette mesure issue de la loi de finances 2016, destinée à soutenir l'investissement des collectivités locales, est reconduite en 2017, et porté à 1 milliard 200 millions (contre 1 milliard en 2016).

A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments, et 600 millions pour les petites villes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

Le contexte financier local

Le département du Lot et Garonne, comme la plupart des départements ruraux de France, devra encore faire face en 2017 à l'effet ciseau lié à l'augmentation des dépenses obligatoires de solidarité (RSA, APA, PCH) conjuguée à une baisse globale des recettes et des dotations.

Le Département va donc recentrer son action sur les compétences obligatoires tout en maintenant ses politiques d'aménagement du territoire, dans le respect des règles édictées par la loi NOTRe. Ainsi, et à l'exception des dossiers déjà déposés et bénéficiant d'une attribution notifiée, le Département financera uniquement des nouveaux dossiers dans le cadre du soutien à l'aménagement des traverses de bourg et du régime d'aide à la réhabilitation des monuments historiques, en y consacrant une enveloppe plafonnée.

L'Agglomération d'Agen, au travers du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) maintiendra son soutien aux communes membres selon le régime d'aide à l'investissement approuvé le 25 septembre 2014.

Les opérations éligibles se définissent autour de 9 thématiques :

- Voirie communale ;
- Dépendances de la voirie nationale, départementale et communautaire ;
- Aménagements des espaces publics ;
- Équipements communaux de proximité (immobiliers et mobiliers) ;
- Accessibilité des équipements publics communaux ;
- Développement durable – Aménagement de pistes cyclables ;
- Développement durable – Economies d'énergie et énergies renouvelables ;
- Développement durable – Acquisition de véhicules propres ;
- Acquisition de panneaux lumineux d'information municipale.

1.2 – Les hypothèses retenues

A la lumière des résultats exposés dans le rapport de rétrospective vu précédemment, les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Thème	Agrégat	Hypothèse
Fiscalité	Taux (CFE, TH, TF et TFNB)	Pas d'augmentation des taux jusqu'à la fin du mandat
Dépenses de fonctionnement	Subvention d'équilibre	Respect de l'effet ciseaux avec taux de marge brute supérieur ou égale à 11 % (seuil d'alerte à 8%)
Recettes d'investissement	Emprunts	Emprunt de 300 000 € en 2017
Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement	Conforme au PPI 2017 – 2021
Fonds de roulement	Résultat de l'exercice	Supérieur ou égal à 1/12 des dépenses réelles de fonctionnement
Endettement	Capacité de désendettement	Inférieure ou égale à 6 années

2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 - Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, hors rôles supplémentaires). Sur la base de la LF2017, la base prévisionnelle pour cette année augmenterait de 0.4 %. Les perspectives pour les années suivantes tendent plutôt vers un « tassement » de l'évolution des bases. Il a donc été appliqué une progression faible de 0.2% à partir de 2018.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 526 298	3 539 994	3 546 870	3 553 759	3 560 662	3 567 579

Produits de la fiscalité reversée : La fiscalité reversée comprend uniquement l'attribution du FNGIR qui est stable depuis 2013.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
59 627	59 627	59 627	59 627	59 627	59 627

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 440 606	1 357 060	1 357 060	1 357 060	1 357 060	1 357 060

- Attribution de Compensation (AC): elle a été stabilisée en 2016 après le transfert de la Zone Jean Maleze à l'Agglomération d'Agen. Dans la perspective d'une absence de transfert de compétences à venir, elle a été maintenue pour la même somme.
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC): après avoir diminuée de 10 % en 2015 (décision collective des communes bénéficiaires pour contribuer à la solidarité communautaire) elle est projetée comme stable. Elle peut varier toutefois si le FPIC évolue à la hausse (variable d'ajustement)
- Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) : un gel de l'enveloppe globale permet d'envisager une stabilité du montant du PFIC dans la mesure où la commune n'est pas contributrice mais bénéficiaire de ce fond. Toutefois, les bouleversements de la carte de l'intercommunalité peuvent impacter notre attribution. Elle est toutefois compensée par la baisse de notre DSC qui joue la variable d'ajustement. Il est donc proposé de la maintenir au même niveau qu'en 2016.
- Taxe sur l'utilisation des services publics et du domaine : elle comprend notamment la recette liée au droit de place (occupation du domaine public, les loyers...). Elle est maintenue au même niveau que 2016.
- Taxe sur la Publicité : elle est maintenue au même niveau qu'en 2016 qui est le niveau le plus bas depuis trois ans. En effet, cette projection doit être prudente car la mise place du règlement de Publicité d'une part, et le coût supporté par les contributeurs d'autre part, entraînent des modifications des surfaces publicitaires et par conséquent une baisse de la recette de cette taxe.
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : elle a connu un niveau élevé en 2016. Par prudence et compte tenu du contexte local (carte des aléas PPR, réduction du droit à construire, situation économique des ménages...), il a été prévu de projeter uniquement le montant moyen constaté sur les années 2013 à 2016.
- Autres taxes : elles comptabilisent les rôles supplémentaires et les recettes liées à la taxe sur les terrains devenus constructibles. Elle n'a pas été projetée jusqu'en 2021 car sa recette reste faible et trop aléatoire.

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2016	2017	2018	2019	2020	2021
894 064	777 843	746 046	720 906	699 455	680 224

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): Estimée avec une baisse annoncée pour 2017 sur la base d'un coefficient minoré par 2. Toutefois l'absence de lisibilité pour 2018 et après, et l'annonce d'un renforcement de l'écrêtement (Potentiel fiscal), nous amène à prévoir une baisse de 19,54 % en 2017, 4,59 % en 2018, 4,89 % en 2019, 5,28 % en 2020 et 5,66 % en 2021.
- Dotation de Solidarité Rurale : l'abondement de l'enveloppe prévue dans la LF2017 permet d'envisager une augmentation de 8,81 % en 2017 et d'environ 2,7 % les autres années.
- Participations : constituées des aides de la Région, du Département, de l'Agglomération et parfois de l'État pour des dispositifs spécifiques (emploi d'avenir) elles sont prévues en baisse notamment en raison de la mise

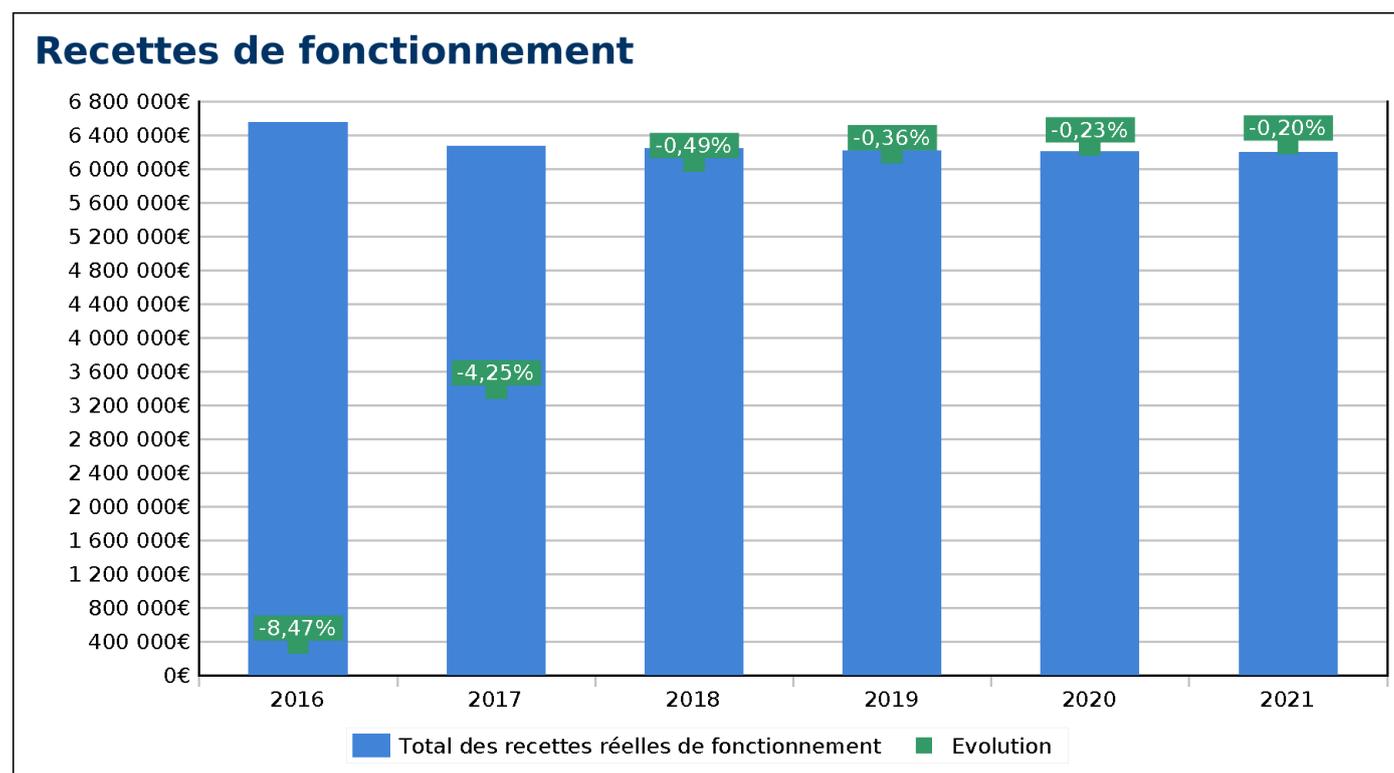
place d'une nouvelle politique d'accompagnement du Département et de l'arrivée à terme des contrats d'avenir de la commune.

- Compensations fiscales et dotation de compensation : destinées à compensées les exonérations décidées par l'état sur la fiscalité directe, elles sont prévues en diminution de 40 % tous les ans notamment pour la TFB et TFNB. Les compensations de la TH devraient être maintenues au même niveau.

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
630 998	538 478	532 478	528 478	528 478	528 478

- Atténuation de charges : remboursement des charges de personnel (assurance statutaire) hors maladie ordinaire. Une année très élevée de remboursements pour 2016 (en lien avec les arrêts de travail) qui ne peut servir seule de référence pour les années suivantes. La moyenne des quatre dernières années a été projetée.
- Produits des services : recettes liées aux services payants (cantines, marché, multi accueil...). La moyenne des quatre dernières années a été projetée.
- Autres produits de gestion courante : composés des recettes de location de salles notamment, la même somme qu'en 2016 a été reconduite.



Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euro par habitant
2017	6 273 002	-4,25 %	994
2018	6 242 081	-0,49 %	989
2019	6 219 830	-0,36 %	985
2020	6 205 282	-0,23 %	983
2021	6 192 968	-0,20 %	981

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	-0,32 %	-1,28 %

2.2 - Les dépenses de fonctionnement**Les principales dépenses de fonctionnement**

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012. Elles sont projetées en augmentation pour 2017 de 6 % (GVT, PPCR, et mise œuvre du RIFSEEP). Une augmentation modérée de 0.75 % en 2018 devra permettre d'absorber le GVT en compensant par des économies à mettre en œuvre (pyramide des âges et remplacement des départs à la retraite) et une maîtrise des dépenses liées aux temps d'activités périscolaires. Une augmentation de 0.5 % sera appliquée à partir de 2019.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 312 092	3 510 818	3 537 149	3 563 677	3 590 405	3 617 333

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. C'est le deuxième poste après les dépenses de personnel.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 262 512	1 331 950	1 284 701	1 294 336	1 304 044	1 313 824

Il retranscrit le fonctionnement des services et des équipements publics gérés par la collectivité ou mise à disposition, et plus généralement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal (matériels, fluides, assurance, fournitures pour voirie, achats de repas cantine, prestations de services...). Un effort sera engagé sur l'entretien du patrimoine qui entraînera une augmentation des charges à caractère général de 1 % en 2017, 0.75 % les années suivantes.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655. Il s'agit notamment de notre participation au SIVU du Centre de loisirs de St Ferréol. Le montant de 2016 a été reporté sur les autres années.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
111 512	111 512	111 512	111 512	111 512	111 512

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657. Pas d'augmentation prévue pour les subventions qui comprennent l'aide attribuée au CCAS et aux associations.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
249 666	249 666	249 666	249 666	249 666	249 666

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers de l'emprunt futur issus de la prospective. Les ICNE compris.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
100 256	78 174	77 217	65 338	54 453	45 388

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
122 212	131 861	132 438	133 017	133 599	134 184

Prévues en légère augmentation de 0.5 % tous les ans pour tenir compte notamment des charges nouvelles induites des investissements.

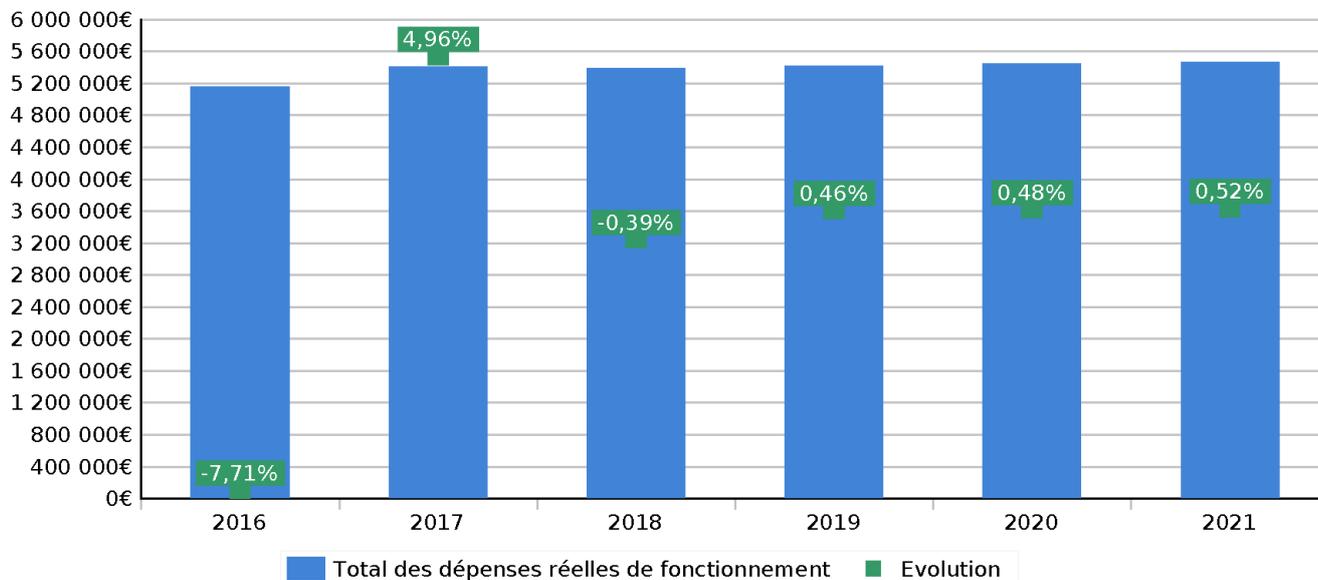
Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2016	5 158 251	-7,71 %	817
2017	5 413 981	4,96 %	857
2018	5 392 682	-0,39 %	854
2019	5 417 546	0,46 %	858
2020	5 443 679	0,48 %	862
2021	5 471 907	0,52 %	867

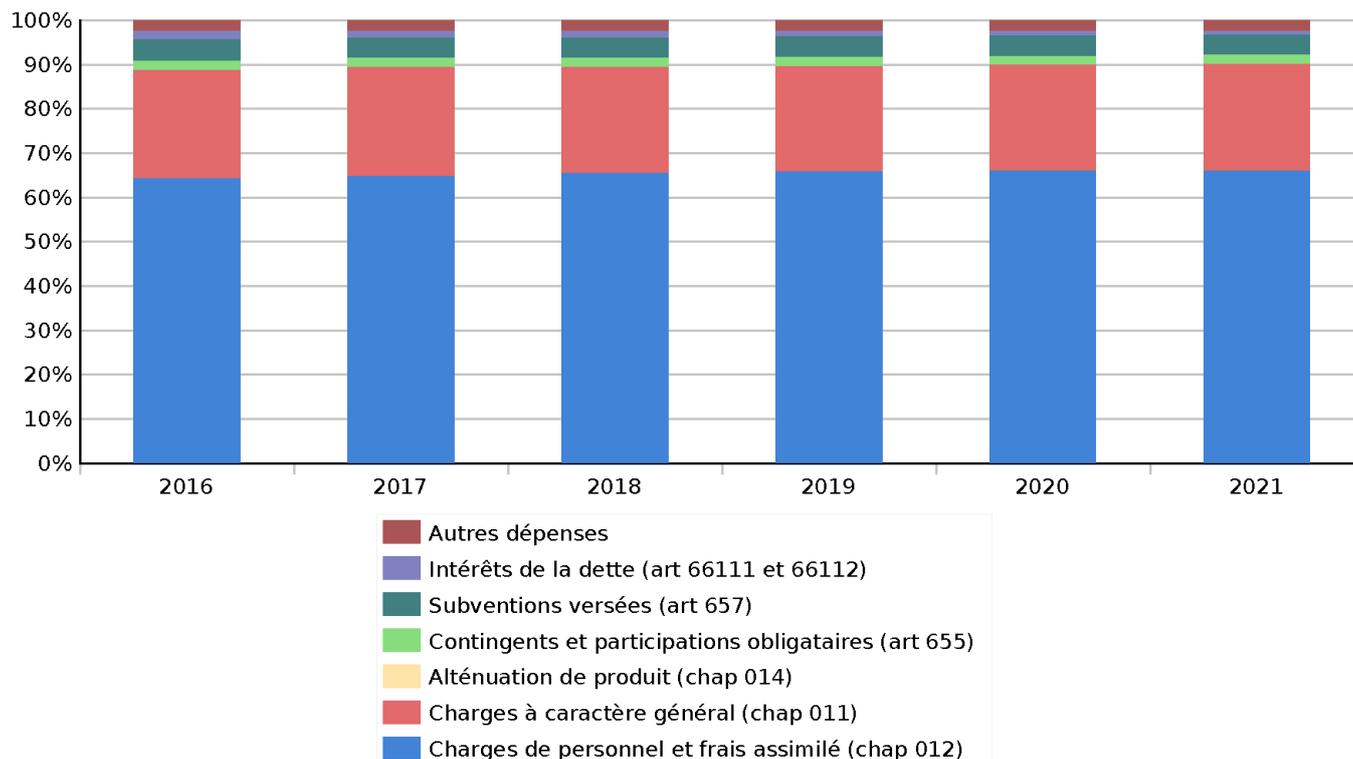
L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	1,19 %	6,08 %

Dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
292 478	140 000	235 073	434 706	196 848	180 444

L'année 2017 est impactée par un investissement modéré réalisé en 2015. L'année 2018 et surtout 2019 marquent une forte croissance du reversement du FCTVA en raison de l'investissement important réalisé en 2016 et celui projeté pour 2017.

Il faut toutefois relativiser le remboursement de la TVA pour 2019 car il s'appuie sur une réalisation à 100 % des investissements prévus en 2017 d'une part, et de la réalisation des RAR 2017 dans leur intégralité d'autre part.

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
361 111	717 000	50 000	50 000	50 000	50 000

La mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement du Conseil Départemental impacte fortement les possibilités de financement des projets communaux qui ne seront plus éligibles.

Le montant élevé pour 2017 s'explique par les subventions demandées pour le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'école de St Ferréol. Les subventions attendues se restreignent donc pour les années à venir, et seront uniquement sollicitées auprès de l'Agglomération d'Agen (FST) et de l'État (DETR) sous réserve d'éligibilité des projets et du rythme de sollicitation (pour l'État notamment)

Taxe d'urbanisme : Cette recette est constituée par la taxe d'aménagement. Étroitement liée à la construction d'habitations, elle peut également être influencée par la réduction des espaces à construire due à la carte des aléas et au nouveau PLUI.

Le montant très en dessous de 2016 par rapport à 2015 a été conservé par prudence pour les années à venir.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
139 984	139 984	139 984	139 984	139 984	139 984

Emprunts : Un emprunt est envisagé durant la prospective pour financer les investissements de 2017.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	300 000	0	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

Pour 2017, le montant est élevé en raison du report des Restes à réaliser.

Pour 2018 et après, seule la somme concernant le produit des amendes de police a été reportée.

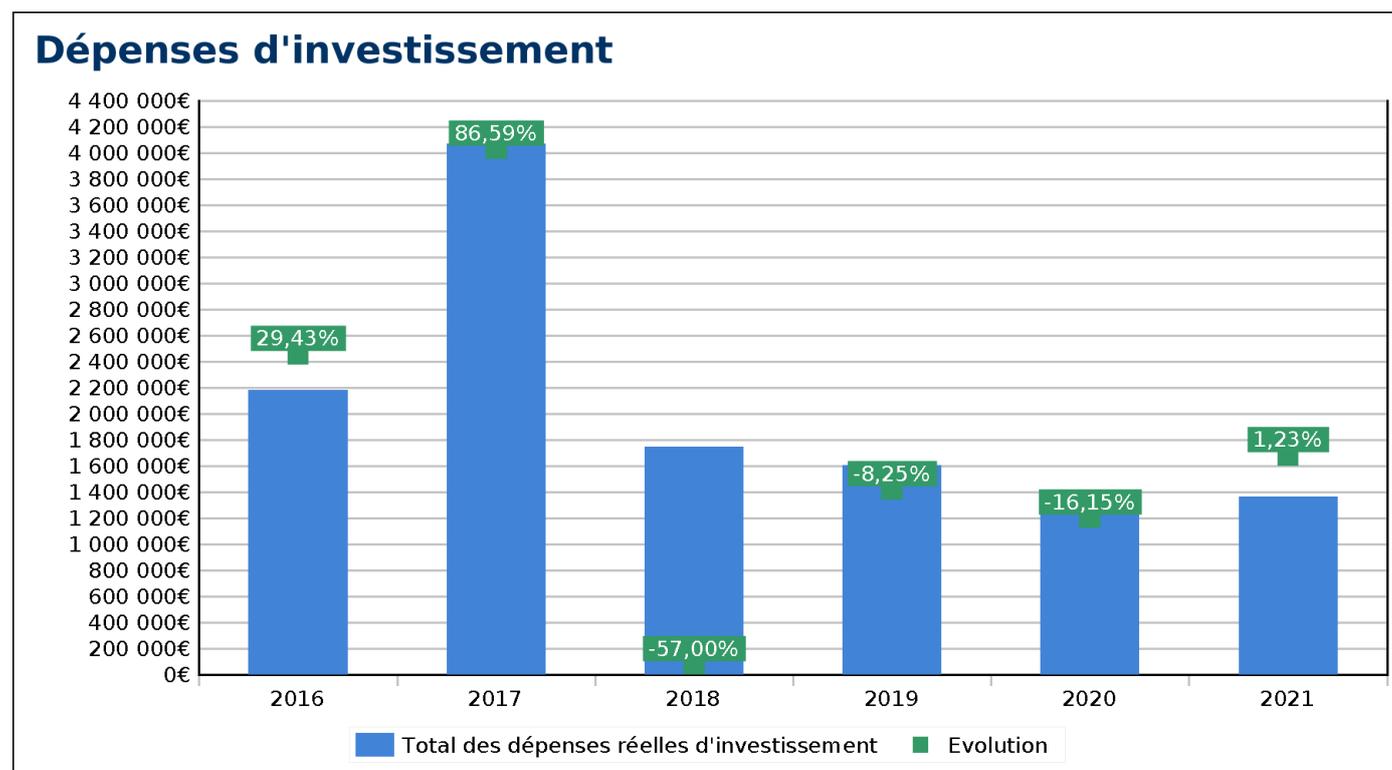
2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 323	695 953	6 080	6 080	6 080	6 080

3.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2016	2 180 500	29,43 %	345
2017	4 068 665	86,59 %	644
2018	1 749 642	-57 %	277
2019	1 605 251	-8,25 %	254
2020	1 346 079	-16,15 %	213
2021	1 362 680	1,23 %	216

Les dépenses d'investissement : Elles comprennent les dépenses prévues au PPI (2017 – 2021), le remboursement du capital de la dette et pour 2017 elles intègrent également les Reports de 2016 (RAR).



4 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

4.1 - Les dépenses prévues au PPI 2017 - 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses d'équipement	1 433 023	2 650 000	1 200 000	1 100 000	900 000	1 000 000	8 283 023
Subvention d'équipement	82 695	208 235	47 500	67 562	47 500	0	453 492
Total	1 515 718	2 858 235	1 247 500	1 167 562	947 500	1 000 000	8 736 515

	MONTANT TTC DEMANDE	2017	2018	2019	2020	2021
2						
3	ESPACES VERTS	363 600,00	97 500,00	72 000,00	39 100,00	27 500,00
16	VOIRIE matériel	139 050,00	76 700,00	17 350,00	15 000,00	15 000,00
25	VOIRIE gros chantiers	1 456 300,00	291 000,00	345 200,00	364 000,00	206 100,00
51	CTM	201 760,00	57 760,00	126 000,00	6 000,00	6 000,00
61	MAIRIE	93 000,00	32 600,00	2 400,00	58 000,00	-
68	BATIMENT GEORGES BRASSENS	69 300,00	34 100,00	35 200,00	-	-
80	BATIMENT ECOLE FRANCOIS MITERRAND	37 500,00	16 000,00	13 500,00	8 000,00	-
89	BATIMENT ECOLE DE SAINT FERREOL	567 650,00	556 400,00	5 000,00	6 250,00	-
94	LOCAUX ASSOCIATIFS	8 000,00	-	-	-	8 000,00
96	MASCARON	20 500,00	6 500,00	4 000,00	10 000,00	-
100	CENTRE DELBES	11 000,00	-	500,00	1 500,00	9 000,00
104	BIBLIOTHEQUE	7 400,00	-	-	-	7 400,00
108	TORTIS	38 100,00	7 600,00	13 500,00	10 000,00	-
113	CIG	7 500,00	-	2 500,00	5 000,00	-
116	EGLISES	667 750,00	115 750,00	30 000,00	11 000,00	225 000,00
128	ANCIEN OFFICE TOURISME	3 000,00	-	-	-	3 000,00
131	INSTALLATIONS SPORTIVES	201 000,00	150 000,00	51 000,00	-	-
136	RUGBY	96 350,00	31 100,00	10 000,00	-	47 250,00
147	ATHLETISME	21 500,00	-	2 500,00	5 000,00	14 000,00
151	SABBE	2 500,00	-	2 500,00	-	-
153	PETANQUE	6 500,00	-	3 000,00	3 500,00	-
156	BASE BALL	45 500,00	20 000,00	3 000,00	13 000,00	9 500,00
166	TENNIS	3 800,00	-	-	-	-
168	SOUS TOTAL 1	4 068 560,00	1 493 010,00	739 150,00	555 350,00	577 750,00
169	ADAPT	1 282 542,00	403 644,00	259 431,60	155 863,20	239 004,00
207	NUMERIQUE ECOLE	80 812,00	18 900,00	25 200,00	11 404,00	20 504,00
214	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	131 435,00	34 435,00	27 000,00	40 000,00	15 000,00
220	MOBILIER	4 500,00	3 000,00	-	1 500,00	-
225	AUTRE MATERIEL	196 813,00	16 113,00	19 900,00	116 000,00	14 900,00
238	TERRAINS	330 000,00	250 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00
243	SUBVENTION EQUIPEMENT	184 108,50	20 268,00	11 818,40	126 783,30	12 842,00
248	SUBVENTION EQUIPEMENT LOGEMENTS SOCIAUX	330 326,50	167 765,00	47 500,00	67 561,50	47 500,00
257	SUBVENTION EQUIPEMENT FONDS DE CONCOURS	504 700,00	344 100,00	92 500,00	68 100,00	-
275	CONVENTION DE MANDAT AGGLO	107 000,00	107 000,00	-	-	-
277						
278	TOTAL	7 220 797,00	2 858 235,00	1 247 500,00	1 167 562,00	947 500,00

4.2 - Les principaux projets

- 2017 :
 - acquisition d'un camion pour la voirie
 - acquisition d'un desherbeur/nettoyeur haute pression
 - travaux de voirie rue Lamartine
 - giratoire de Labonde
 - création d'un magasin aux services techniques
 - remplacement machine à laver la vaisselle école de Brassens
 - réaménagement et extension école st Ferréol
 - mise en place de Cavurne et création de wc extérieurs à Ste Radegonde

- création d'un local au stade Lajunie pour le service des sports
- mise en conformité pour homologation du terrain de rugby
- rénovation vestiaires Base Ball
- mise en œuvre de la tranche 1 Adapt
- mise en œuvre de la tranche 2 du programme numérique aux écoles
- remplacement serveur mairie
- subvention pour logements sociaux (Raillassis, Vignes de delbes, Labonde2, La poste, Cazalet2, Zac Ecoquartier)
- participation pour travaux et fonds de concours (Paradou, Anatole France, Coubertin, Marcheval)
- **2018 :**
 - Remplacement Balayeuse
 - Création d'aire de jeu
 - Travaux de voirie Delbuguet
 - Piste cyclable Tortis
 - Réhabilitation tranche 2 des services techniques
 - Aménagement de sécurité dans les écoles
 - Ferme de Tortis tranche 3 et réhabilitation extérieure
 - Enduits tranche 1 de Ste Radegonde
 - Peinture Basilique
 - Acquisition balayeuse et d'un regarnisseur pour terrains de sports
 - mise en œuvre de la tranche 2 Adapt
 - mise en œuvre de la tranche 3 du programme numérique aux écoles
 - subvention pour logements sociaux (Zac Ecoquartier)
 - participation pour travaux et fonds de concours (Ermitage, Calvaire, Redon)
- **2019 :**
 - Acquisition broyeur déportable
 - Création aire de jeu
 - Trottoirs de Ste Radegonde
 - Aménagement rue Colette
 - Parking écoquartier/centre de loisirs St Ferréol
 - Acquisition panneau d'information
 - Réhabilitation peintures extérieures Mascaron
 - Éclairage terrain TR2 stade Lajunie
 - mise en œuvre de la tranche 3 Adapt
 - mise en œuvre de la tranche 4 du programme numérique aux écoles
 - changement applicatifs métiers (finances, RH)
 - acquisition système de vidéo protection
 - subvention pour logements sociaux (Zac Ecoquartier, La Poste)
 - participation pour travaux et fonds de concours (Ermitage, allée de l'église, Fontanié, Delbuguet, Clémenceau)
- **2020 :**
 - Réfection Rue Pagnol
 - Chaussée Flaubert
 - Enrobé cimetière du Bourg
 - Toiture service jeunesse
 - Traitement acoustique Delbes
 - Enduits tranche 2 de Ste Radegonde
 - Réfection piste stade athlétisme
 - mise en œuvre de la tranche 4 Adapt
 - mise en œuvre de la tranche 5 du programme numérique aux écoles
 - subvention pour logements sociaux (Zac Ecoquartier)
- **2021 :**
 - Réfection Rue Pagnol tranche 2
 - Réfection rue Boudon de St Amans
 - Plateau ralentisseur
 - Enduits tranche 3 de Ste Radegonde
 - mise en œuvre de la tranche 5 Adapt
 - mise en œuvre de la tranche 6 du programme numérique aux écoles

5 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

5.1 – Financement de l'investissement

Rappel des investissements prévus au PPI

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	1 515 718	2 858 235	1 247 500	1 167 562	947 500	1 000 000	8 736 515

L'épargne de la collectivité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 393 343	859 021	849 399	802 284	761 604	721 061
Remboursement capital de la dette	747 477	566 885	502 142	437 689	398 579	362 680
Epargne nette	645 866	292 136	347 257	364 595	363 025	358 381

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	645 866	292 136	347 257	364 595	363 025	358 381
FCTVA (b)	292 478	0	235 073	434 706	196 848	180 444
Autres recettes (c)	144 307	146 064	146 064	146 064	146 064	146 064
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 082 650	438 200	728 394	945 365	705 937	684 889
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	361 111	717 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	300 000	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	1 443 761	1 455 200	778 394	995 365	755 937	734 889

Résultat de l'exercice	10 739	-1 356 708	-469 107	-172 197	-191 564	-265 111
------------------------	--------	------------	----------	----------	----------	----------

A l'exception de l'année 2019 le résultat négatif des quatre années diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller toutefois à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre pour l'avenir. Le résultat positif de 2019 n'augmentera que faiblement le fonds de roulement.

5.2 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	3 102 179	3 112 918	1 756 210	1 287 103	1 114 906	923 342
Résultat de l'exercice	10 739	-1 356 708	-469 107	-172 197	-191 564	-265 111
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 112 918	1 756 210	1 287 103	1 114 906	923 342	658 232

6 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

6.1 - Soldes intermédiaires de gestion

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	Dépenses réelles de gestion courante	Recettes réelles de fonctionnement
EPARGNE DE GESTION	Intérêts de la dette	
	EPARGNE BRUTE	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	Capital de la dette	EPARGNE BRUTE
EPARGNE NETTE	Dépenses réelles d'investissement	
		Recettes d'investissement

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

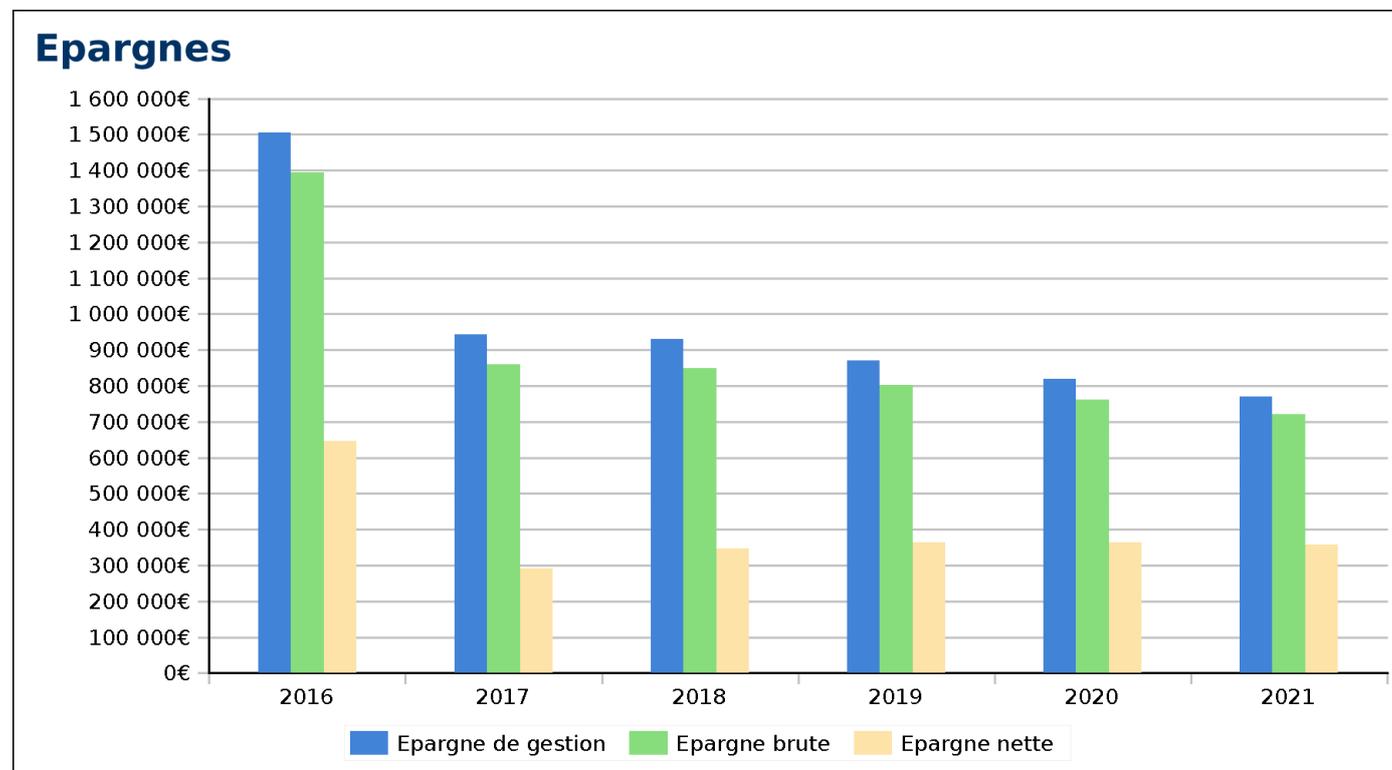
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	1 505 246	943 301	931 035	870 965	819 186	769 186

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	1 393 343	859 021	849 399	802 284	761 604	721 061

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

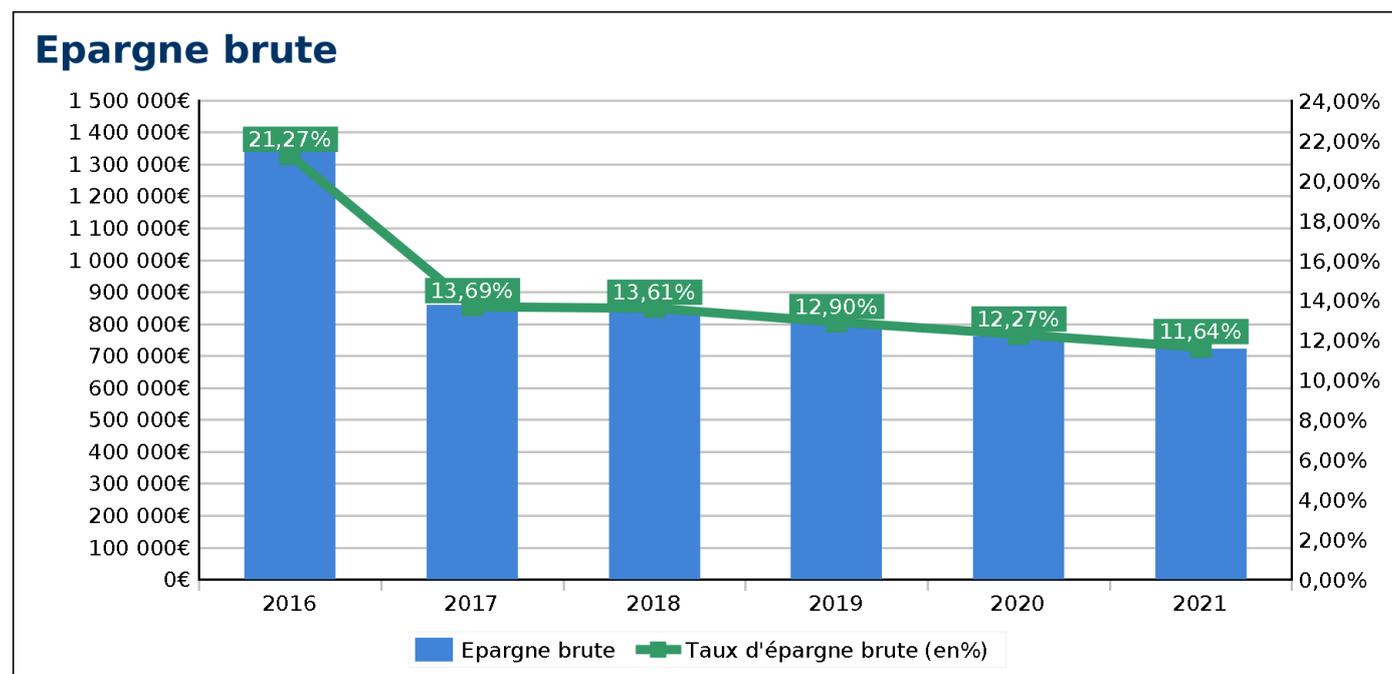
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	6 551 594	6 273 002	6 242 081	6 219 830	6 205 282	6 192 968
Epargne de gestion	1 505 246	943 301	931 035	870 965	819 186	769 186
Epargne brute	1 393 343	859 021	849 399	802 284	761 604	721 061
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	21,27 %	13,69 %	13,61 %	12,9 %	12,27 %	11,64 %
Epargne nette	645 866	292 136	347 257	364 595	363 025	358 381



6.2 - Epargne brute

Épargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

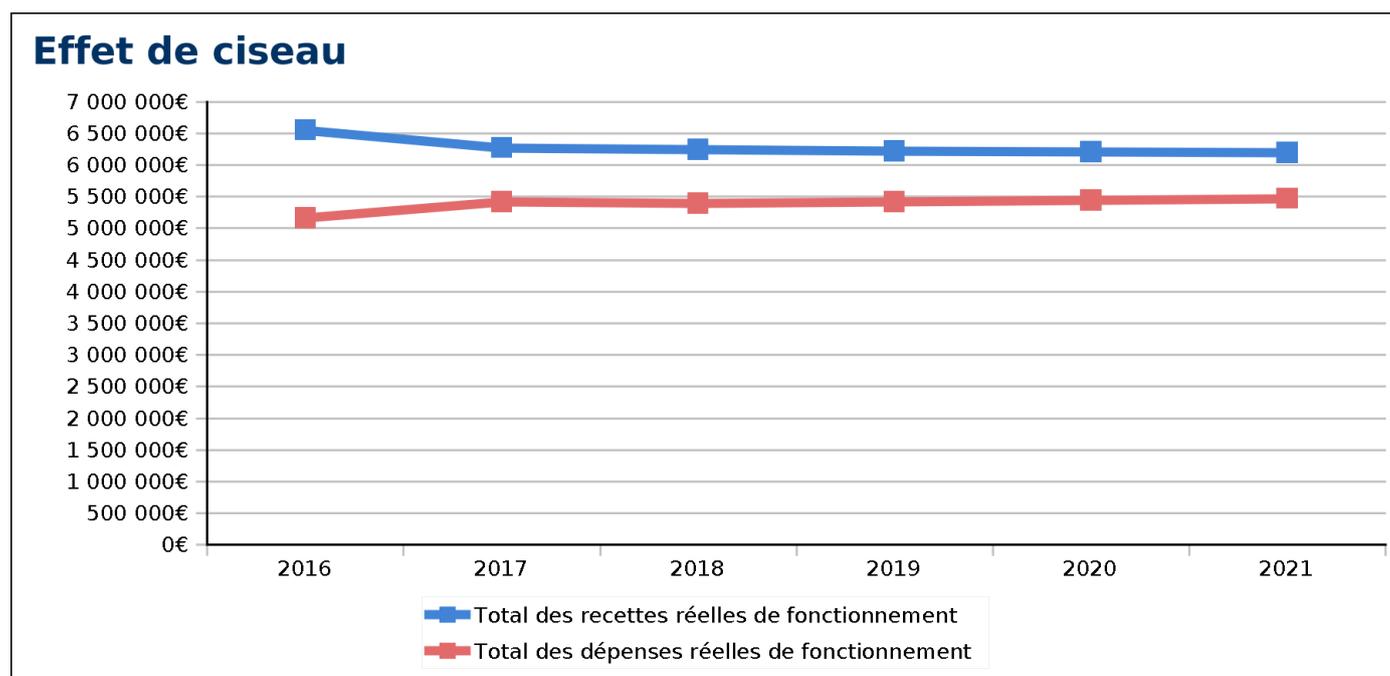
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 393 343	859 021	849 399	802 284	761 604	721 061
Taux d'épargne brute (en %)	21,27 %	13,69 %	13,61 %	12,9 %	12,27 %	11,64 %

6.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Évolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	6 551 594	6 273 002	6 242 081	6 219 830	6 205 282	6 192 968
Evolution n-1	-8,47 %	-4,25 %	-0,49 %	-0,36 %	-0,23 %	-0,2 %
Dépenses de fonctionnement	5 158 251	5 413 981	5 392 682	5 417 546	5 443 679	5 471 907
Evolution n-1	-7,71 %	4,96 %	-0,39 %	0,46 %	0,48 %	0,52 %

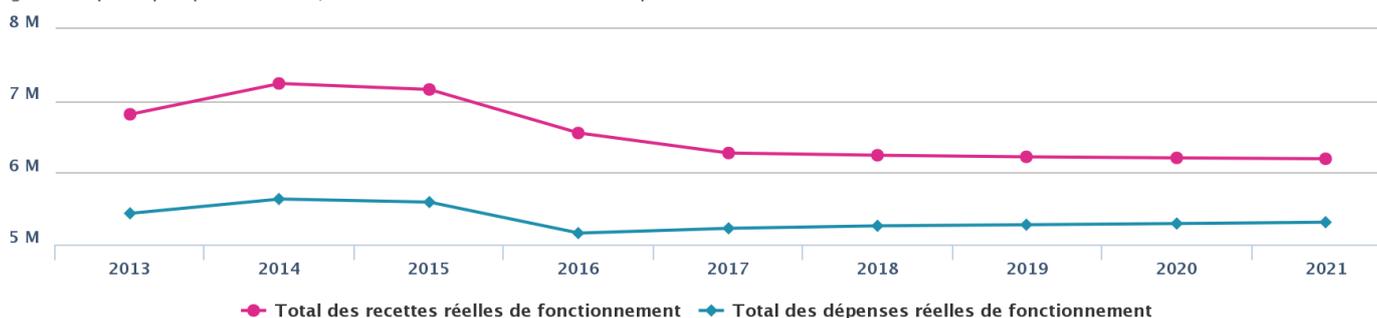
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Effet de ciseau

Budget Principal > prospective 2017 / 2021 séminaire finances avec emprunt



7 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

7.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

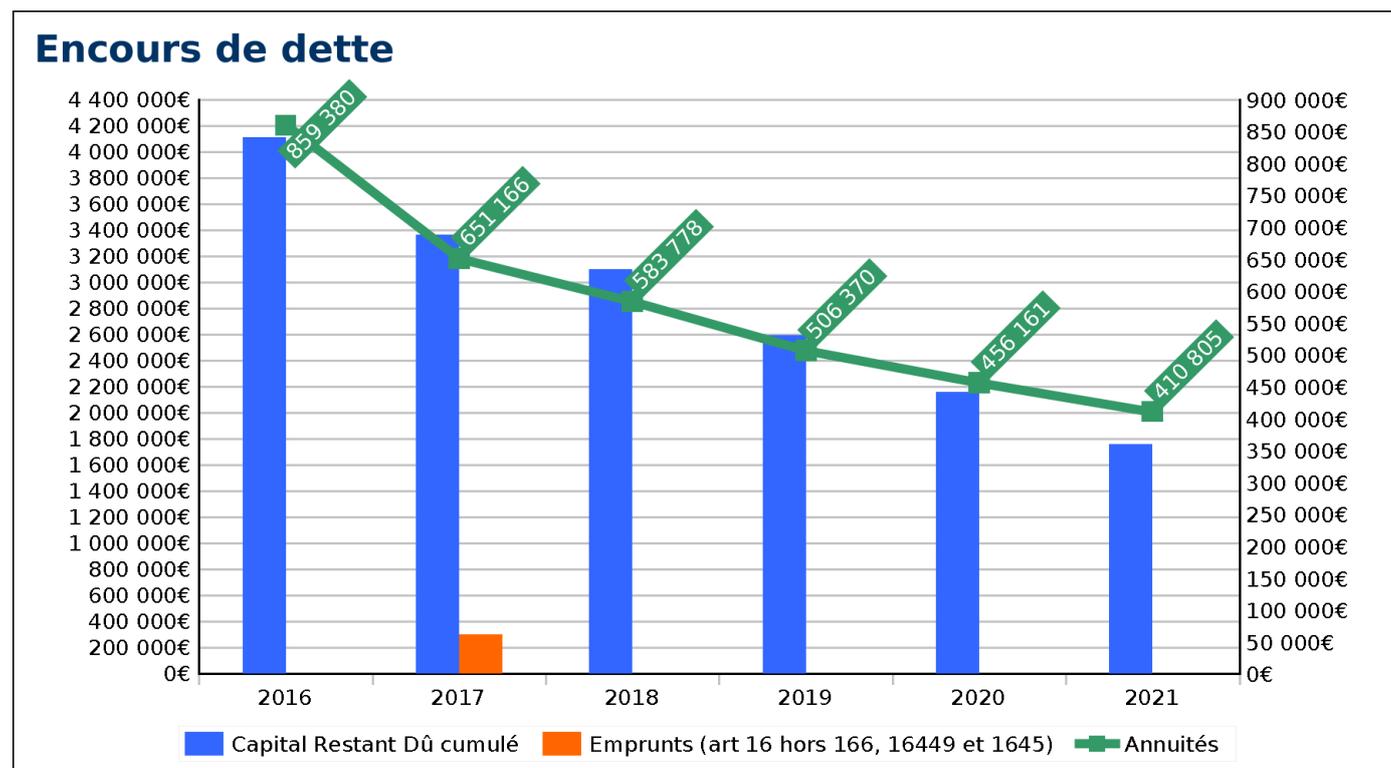
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **4 112 589 € en 2016 à 1 759 816 € en 2021** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **859 380 € en 2016 à 410 805 € en 2021** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2016	4 112 589	-15,71 %	0
2017	3 365 111	-18,18 %	300 000
2018	3 098 226	-7,93 %	0
2019	2 596 084	-16,21 %	0
2020	2 158 395	-16,86 %	0
2021	1 759 816	-18,47 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	-15,61 %	-57,21 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



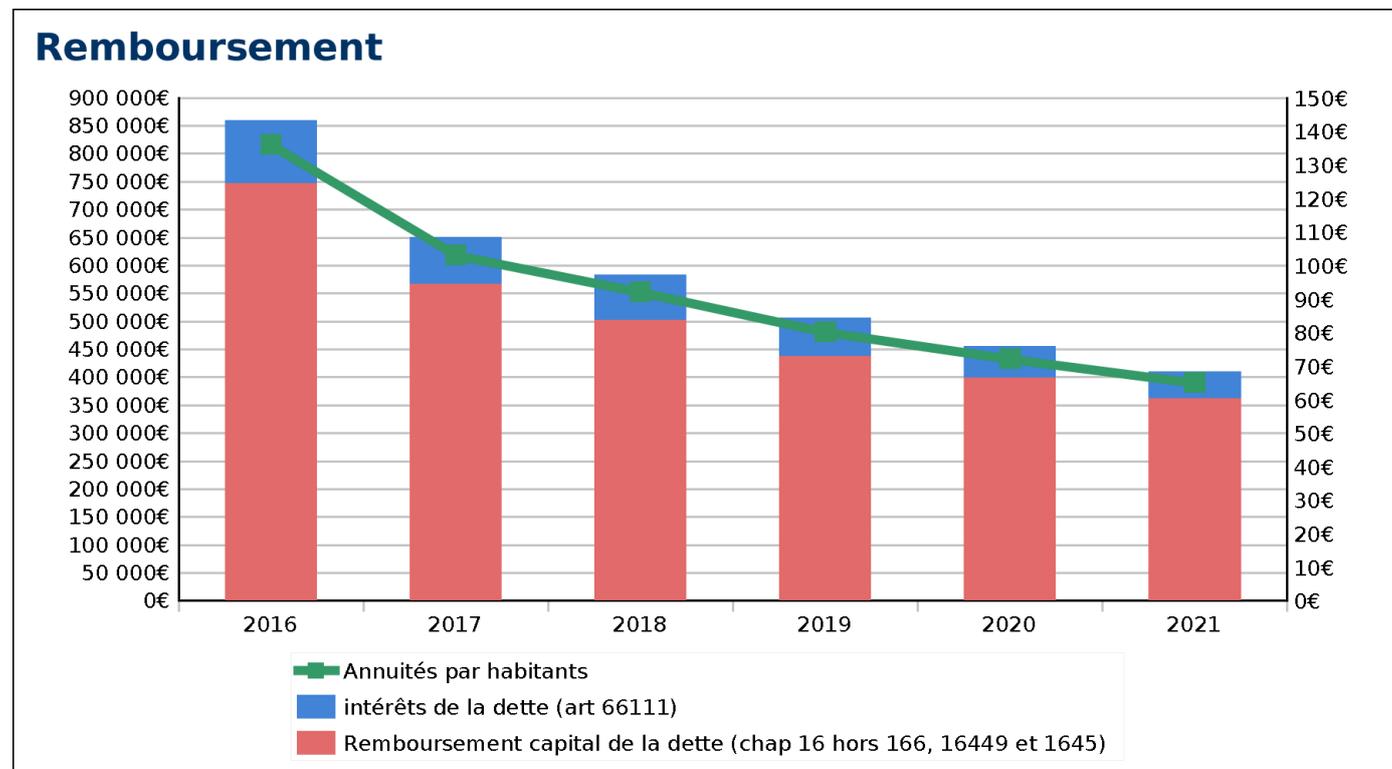
7.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	859 380	651 166	583 778	506 370	456 161	410 805
Evolution n-1 (en %)	-5,23 %	-24,23 %	-10,35 %	-13,26 %	-9,92 %	-9,94 %
Capital en euro	747 477	566 885	502 142	437 689	398 579	362 680
Intérêts en euro	111 903	84 280	81 636	68 681	57 582	48 125

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	136	103	92	80	72	65
Capital	118	90	80	69	63	57
Intérêts	18	13	13	11	9	8

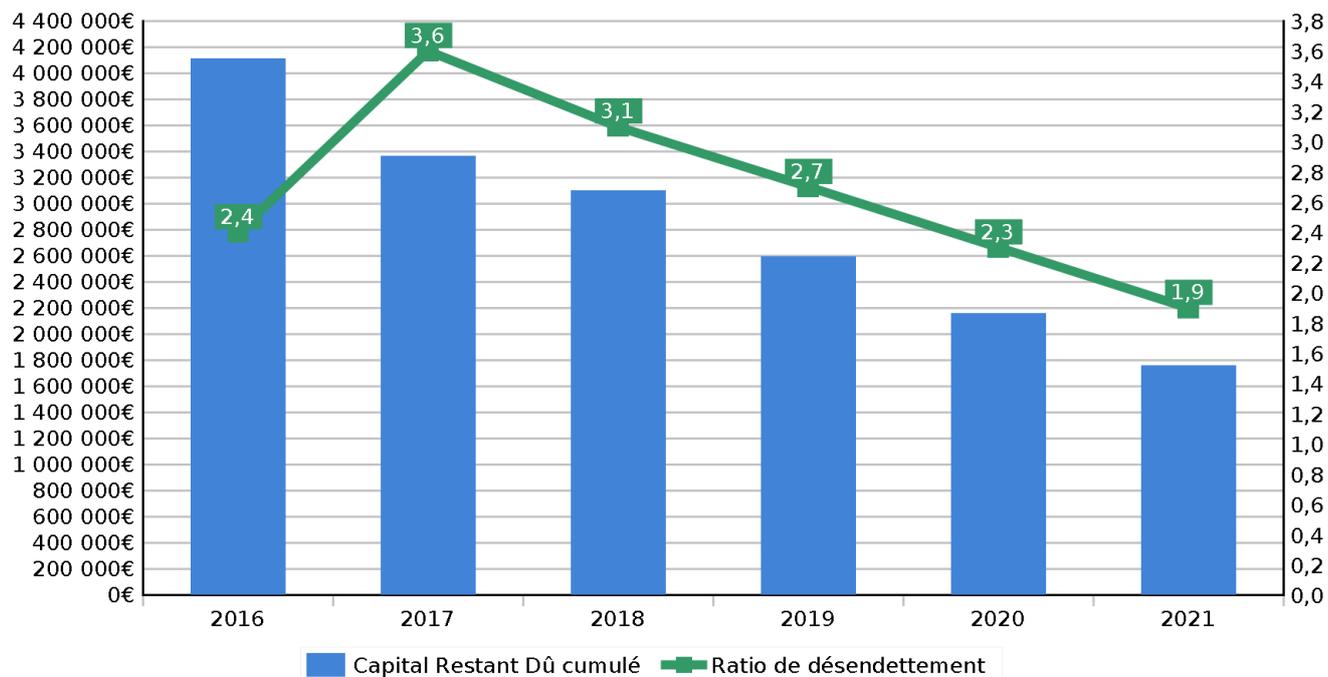
7.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

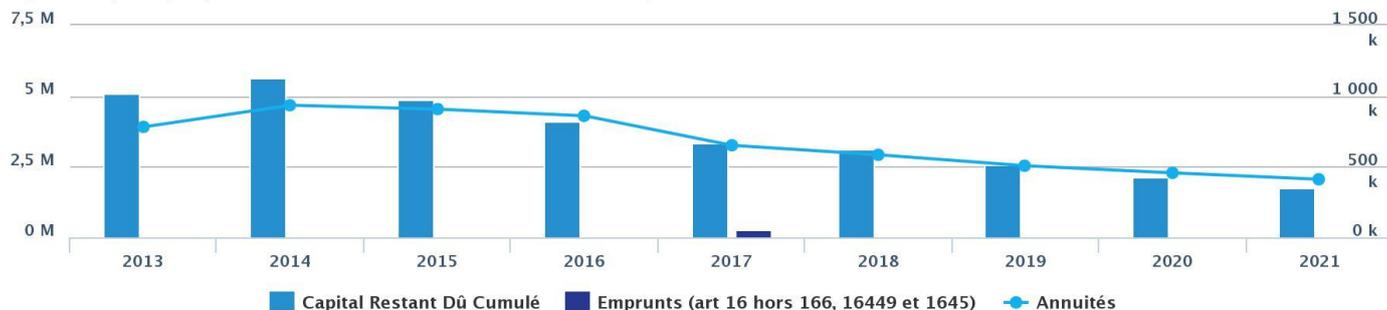
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	2,4 ans	3,6 ans	3,1 ans	2,7 ans	2,3 ans	1,9 ans

Capacité de désendettement



Capital restant dû et annuité de la dette

Budget Principal > prospective 2017 / 2021 séminaire finances avec emprunt



8 - LA FISCALITE DIRECTE

8.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2016	9 789 897	8 012 046	85 070
2017	9 829 057	8 044 094	85 070
2018	9 848 715	8 060 182	85 070
2019	9 868 412	8 076 303	85 070
2020	9 888 149	8 092 455	85 070
2021	9 907 925	8 108 640	85 070

8.2 - Evolution des taux et des produits**TAXE D'HABITATION :**

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2016	9 789 897	-0,01 %	1 145 418	-0,01 %	11,7 %	0 %
2017	9 829 057	0,4 %	1 150 000	0,4 %	11,7 %	0 %
2018	9 848 715	0,2 %	1 152 300	0,2 %	11,7 %	0 %
2019	9 868 412	0,2 %	1 154 604	0,2 %	11,7 %	0 %
2020	9 888 149	0,2 %	1 156 913	0,2 %	11,7 %	0 %
2021	9 907 925	0,2 %	1 159 227	0,2 %	11,7 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2016	8 012 046	2,23 %	2 278 626	2,23 %	28,44 %	0 %
2017	8 044 094	0,4 %	2 287 740	0,4 %	28,44 %	0 %
2018	8 060 182	0,2 %	2 292 316	0,2 %	28,44 %	0 %
2019	8 076 303	0,2 %	2 296 900	0,2 %	28,44 %	0 %
2020	8 092 455	0,2 %	2 301 494	0,2 %	28,44 %	0 %
2021	8 108 640	0,2 %	2 306 097	0,2 %	28,44 %	0 %